

Memento sur l'apprentissage à la DGFIP

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

L'apprentissage est une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune âgé de 16 à 29 ans révolus au début de l'apprentissage, et sauf dérogations (cf. fiche n° 3), d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national.

Il associe une formation théorique dispensée au sein d'un Centre de formation d'apprentis (CFA) ou de tout autre établissement de formation, à une formation pratique en lien avec le diplôme préparé.

Durant sa formation, l'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé qui relève pour l'essentiel des dispositions du code du travail.

En pièce jointe le Memento sur le dispositif de l'apprentissage à la DGFIP. (mise à jour en septembre 2020)

fichiers:



[Télécharger memento_app2020_vd.pdf](#) (1.34 Mo)

Public: [Vos droits Contractuels/Non titulaires](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
